



“ DANSE & GYM DU BOIS “

Association N°3702
Déclarée le 21 juin 1983
Siège social
Mairie de LA VILLE DU BOIS
91620

REGLEMENT INTERIEUR

Pour que les cours se déroulent dans de bonnes conditions, nous demandons aux parents et adhérents de prendre connaissance du présent règlement, de le **RESPECTER** et de **L'APPLIQUER** tout au long de la saison.

Toute personne adhérant à l'association accepte ce règlement sans réserve.

DISCIPLINE GENERALE

- les adhérents sont tenus d'arriver à l'heure sur le lieu des cours.
- Aucun retard ne sera toléré.
- Les vestiaires sont formellement interdits à toute personne étrangère à l'association.
- La tenue et les actes de certains adhérents (ex : manque de respect envers un professeur ou un adhérent) peuvent entraîner une sanction prise par le bureau de l'association.
- Aucun cours ne sera assuré pendant les vacances scolaires, sauf rattrapage dû à une absence du professeur ou à une indisponibilité des locaux.
- L'accès aux cours est formellement interdit à toute personne non adhérente à l'association.
- Seuls les adhérents **inscrits au sein de l'association, à jour de leur cotisation** et ayant fourni un **certificat médical d'aptitude**, peuvent assister aux cours.
- L'association n'est pas responsable des vols commis dans les vestiaires. Il appartient à chacun d'être vigilant. Nous vous conseillons d'inscrire vos noms sur les tenues.
- Concernant **les mineurs** fréquentant les diverses activités de l'association, leurs parents ou leur représentant légal doivent s'assurer que leur enfant est bien pris en charge soit par le professeur, soit par un membre du bureau ; de plus, **à la fin du cours, les enfants sont de nouveau sous la responsabilité des parents ou de leur représentant légal**, l'association ainsi que le professeur ne pourront être tenu pour responsable en cas d'incident en l'absence d'un de ses représentants.
- La cotisation annuelle ne peut être remboursée, sauf sur contre-indication médicale, le remboursement sera proportionnel au temps courant jusqu'à la fin de la saison et après accord du bureau
- Pas de remboursement en cas d'arrêt temporaire pour raison médicale d'une durée inférieure à 3 mois.
- Des photos d'adhérents mineurs ou majeurs, prises lors des différents cours ou manifestations de l'association, pourront être diffusées sur notre site internet. Tout adhérent refusant cette chose devra en aviser l'association par écrit.

Cours de danse

- Il ne peut être question de changer de cours sans l'avis du professeur qui est le seul habilité à décider du niveau de l'élève.
- Une évaluation est organisée en fin d'année pour les passages en niveau supérieur, **à partir des Moyens I**.
- L'appel est fait par le professeur à chaque début de cours, ceci afin de connaître la fréquentation de chacun des élèves.
- En cas d'insuffisance d'adhérents à un cours, le bureau pourra fusionner deux niveaux.
- Il n'y a pas de tenue vestimentaire obligatoire mais **les pantalons en jeans sont interdits. Les chaussons rythmiques sont également interdits**, nous vous conseillons les chaussons de danse modern'jazz en toile ou en cuir avec des semelles souples.
- Le spectacle de fin d'année est réservé en priorité aux familles des danseuses (rs). Les billets mis en vente ne sont ni échangeables ni remboursables. Le nombre de places mises en vente dépend du nombre d'adhérents inscrits et est susceptible d'être modifié chaque année.
Chacun doit prendre conscience que l'assiduité aux cours est indispensable à une bonne évolution de pratique et au bon déroulement de la saison.

Cours de gymnastique

- Les cours sont réservés aux adhérents à partir de 16 ans.
- Pour raison d'hygiène, le port de chaussures de sport propres et réservées à cet usage est obligatoire ainsi que l'utilisation d'une serviette en éponge pour protéger les tapis de gymnastique.
- Les adhérents ne peuvent, par convenance personnelle, se présenter à un autre cours dans lequel ils ne sont pas inscrits (sauf accord exceptionnel du professeur ou d'un des membres du bureau)

Le Bureau.

NOM (de l'enfant) : Prénom (de l'enfant) :

NOM (du signataire) : Prénom (du signataire) :

A..... le20....

Signature précédé par « lu et approuvé »